

Après l'enquête parlementaire, l'enquête pénale ?

« Nous avons parcouru l'analyse juridique de Nethys. Ça n'a pas pesé. »
Dimitri FOURNY

73 recommandations sont rassemblées dans le rapport final de la commission.

L'enquête de la commission Publifin est finie.

Les commissaires ont bouclé leur rapport. Il est sévère. Et un PV sera transmis à la Justice.

● Pascale SERRET

Les travaux se sont terminés jeudi dernier. Les commissaires mettaient la dernière main au rapport ce lundi matin à huis clos. Et les résultats de ces 250 heures de travail étaient communiqués dans la foulée : les dysfonctionnements du groupe Publifin-Nethys « et de tout ce qui de près ou de loin concernait le groupe » ont été inventoriés et 73 recommandations ont été rédigées.

Le rapport a pris de l'épaisseur : 46 pages pour la mouture intermédiaire de mai, 101 pages pour la version définitive de juillet.

« Un consensus fort, unanime »

Ce n'était pas gagné d'avance. Encore moins ces derniers jours, vu

le contexte politique et l'ambiance tendue entre les partis de la majorité. « Et puis, j'avais peur d'une commission d'enquête comme on en a vu à d'autres niveaux, où on se dit à la fin : tout ça pour ça... », confie Olga Zrihen (PS).

Mais la présidente de la commission d'enquête Publifin est contente du boulot abattu depuis le 20 février. Les membres du bureau de la commission sont du même avis, quel que soit leur parti. « On conclut sur un consensus fort et unanime », se réjouit notamment le député Stéphane Hazée (Écolo). Même réaction chez Patrick Prévot (PS), Jean-Luc Crucke (MR) et Dimitri Fourny (cdH). « Les conclusions rendues ont du sens et pourront avoir des effets », espère Fourny.

Suites judiciaires, peut-être...

« On ne porte pas de jugement. Ce sont des recommandations sur base de constats, qui peuvent néanmoins être sévères », résume Olga Zrihen.

Et cette fois, les autorités judiciaires seront saisies d'un procès-verbal reprenant 15 indices d'infractions pénales (lire ci-dessous). « Il fallait passer à un stade supérieur et faire l'inventaire des actes qui nous paraissent... interpellants, pour un examen beaucoup plus approfondi par les autorités judiciaires », dit encore la présidente.

Les députés, eux, ont creusé, peaufiné, ajouté des éléments liés aux dernières auditions. On ne revient sur rien de ce qui avait déjà été publié en mai, avec le rapport intermédiaire. Le débat parlementaire se tiendra ce 12 juillet. ■

LES 15 INDICES D'INFRACTION PÉNALE

Le dossier transmis à la justice

Les membres de la commission d'enquête ont décidé de transmettre au parquet général, en plus du rapport, un PV des indices d'infraction relevés lors de leurs travaux. Libre au procureur général près la cour d'appel de Liège d'y donner suite. Une information judiciaire est déjà ouverte.

Quels indices d'infraction ?

1. La restructuration du groupe Publifin-Nethys, avec la descente des actifs dans les filiales et le fonctionnement opérationnel,

qui « visent à soustraire des objets d'intérêt communal pour permettre la gestion effective par la SA Nethys, avec pour conséquence directe une augmentation anormalement élevée des rémunérations des membres du comité de direction de la SA Nethys. »

2. « La création des comités de secteur et la rémunération fixe importante accordée à leurs membres » pour une activité très réduite.

3. « Les démarches successives de dissimulation » à propos de

ces comités de secteur.

4. « Le non-respect de dispositions statutaires et de la législation » sur les marchés publics et de législations sociales.

5. « L'octroi de rémunérations anormalement élevées » aux membres de la direction de Nethys.

6. « La transmission d'un extrait de PV du CA de Publifin » sur la création des comités de secteur « en omettant une phrase essentielle ».

7. « L'octroi d'un pourcentage extrêmement élevé du montant variable de la rémunération des membres de la direction de Nethys », sans objectifs précis à suivre.

8. « La prise en charge par Nethys des cotisations sociales dues par l'administrateur délégué pour une période indéterminée... »

9. « L'octroi rétroactif d'une augmentation significative de la rémunération de certains membres de la direction de Publifin. »

10. La conclusion de deux con-

trats parallèles avec l'administrateur délégué de Nethys.

11. « L'exécution du paiement des rémunérations des membres de la direction de Nethys et de certaines notes de frais de la société AGM », dont 3 administrateurs sont aussi administrateurs de Nethys.

12. « Le remboursement par AGM pour le compte de Nethys de notes de frais au profit d'autres filiales de Nethys. »

13. La prise de participation

d'une filiale de Nethys « pour fonder la SA Électricité du Bassin Ivu-gha » (en RDC).

14. Le dossier d'un investissement direct de Nethys au Congo.

15. « La suppression d'éléments de fichiers informatiques » notamment liés au comité de rémunération. ■

« Pas de pression... »

Il y a une dizaine de jours, un cabinet d'avocats représentant la SANethys sortait une analyse juridique de 101 pages sur le rapport intermédiaire de la

commission (qui n'en faisait alors que 48...). On y relevait des « inexactitudes et des erreurs » : confusion entre SA Nethys et intercommunale Publifin, méconnaissance du droit des sociétés, etc.

Mais ni cette note costaute en forme d'avertissement juridique,

ni l'action devant le tribunal civil contre les principaux membres de la commission n'ont changé quoi que ce soit, soutiennent les députés. « Nous n'avons eu aucune pression implicite ou explicite », résume Patrick Prévot. « Ça n'a pas pesé », confirme Dimitri Fourny (cdH).

P.S.

TRAVAUX

29

La commission Publifin s'est réunie 29 fois

AUDITIONS

52

témoins ont été entendus en 4 mois

QUEL SUIVI ?

Publifin : un 1^{er} rapport trimestriel attendu fin octobre

Dans ses recommandations générales, la commission d'enquête « invite » l'intercommunale Publifin à avancer dans ses changements attendus et à remettre un rapport trimestriel au Parlement wallon sur le suivi de ces recommandations. Le premier est attendu le 31 octobre prochain.

Gouvernement wallon : un rapport en décembre La commission d'enquête attend aussi du gouvernement wallon qu'il fasse son boulot : avancer

dans des textes et décrets qui permettront d'éviter que se produisent à nouveau les mêmes dérives. Le Parlement wallon attend au plus tard pour décembre le rapport des ministres compétents sur la mise en œuvre des recommandations. Et s'il doit s'en écarter, il s'agira d'amener des explications soignées.

Mais quel gouvernement ?

Peu importe, disent les députés. « Le gouvernement peut changer, le rapport reste, tranche le MR Jean-Luc Crucke. Le rapport est unanime et va au-delà des partis politiques ».

« Non, ça ne règle pas tous les problèmes de gouvernance dans ce type de structure. Mais tous ceux qui n'auraient pas compris seraient bien inspirés de lire ce rapport. Demain, on ne pourra plus dire qu'on ne savait pas. » **Jean-Luc CRUCKE**

LES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS**« À défaut, la tutelle interviendra »**

« **U**n certain nombre de recommandations du présent rapport s'adressent aux organes du groupe Publifin-Nethys. À défaut d'une action de ces organes, la commission d'enquête engage le gouvernement, et si besoin le législateur, à prendre toutes les mesures de tutelle requises » : c'est la dernière phrase du rapport de la commission Publifin.

Elle résume un ensemble de points importants, parmi les 73 recommandations émises par les commissaires wallons : **toute la structure du groupe doit être revue et corrigée** pour une mise en conformité avec les décrets Gaz et

Électricité existants, avec le Code de la démocratie locale, etc. Bref avec la législation en vigueur.

L'essentiel des recommandations déjà émises en mai au travers du rapport intermédiaire se retrouve dans la version définitive. Comme le point emblématique concernant **le remboursement des sommes indues** par les membres des trois comités de secteur et par les dirigeants de la SA Nethys.

Les députés ont aussi renouvelé leur demande appuyée sur **le besoin de transparence et de contrôle**, y compris depuis le terrain communal, et sur **le renouvellement des instances au sein du**

groupe, avec cette recommandation aussi claire que dans le rapport intermédiaire : « *écarter les personnes dont la responsabilité est engagée dans les manquements et dysfonctionnements identifiés dans le présent rapport des organes de l'ensemble des filiales du groupe Publifin* ».

Le rapport réitère aussi sa demande concernant **Resa** : le gestionnaire de réseau, aujourd'hui société privée qui dépend de Finanpart et de Nethys, doit revenir dans la sphère publique, sans passer par Nethys. Les actifs de la société doivent remonter dans l'intercommunale. C'était déjà dit en mai. C'est redit en juillet. ■ **P.S.**